

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Le lundi 3 décembre 2012, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 26 novembre 2012, s'est réuni en session ordinaire à 19h 00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BACHASSON, Maire.

PRÉSENTS : MM. Marcel BACHASSON, Maire - Serge SECOND, 1^{er} adjoint René CHOC, 2^{ème} adjoint - Roland CHANCRIN, 3^{ème} adjoint – Mme. Jocelyne DEROCLES, 4^{ème} adjointe – MM. Daniel POSTIC, conseiller délégué – Olivier DUMAS – Gilbert BERRUYER – Mme. Annie BESSIERE – M. Guy SIMIEN – Mmes. Florence MARGARON - Françoise MACHUT.

Excusés ou absents : M. Serge PERRAUD – Mmes. Marie BLANCO – Sylvaine L'HOTE.

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 5 octobre 2012.

➔ *Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.*

Monsieur le Maire propose au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour deux points à examiner en urgence :

- Demande de subventions auprès du CDDRA.
- Remise d'une majoration de TLE pour l'AEP.

➔ *Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.*

COMMISSION DES APPELS D'OFFRES / PLACE DU MAQUIS DE CHAMBARAN

Monsieur René CHOC présente au Conseil le résultat des travaux de la Commission des Appels d'Offres concernant les travaux d'aménagements prévus sur la Place du Maquis de Chambaran.

Il précise et donne toutes les explications nécessaires concernant les options :

Option 1 : Pose de bordures T2 rouges,

Option 2 : Revêtement synthétique pour le City-Stade.

Il précise que l'appel d'offre a été fructueux.

Il liste les entreprises retenues par la commission :

Lot 1 / Terrassement-voirie-réseaux : Groupement SCREG-GACHET pour 238 567,25 € HT avec l'option 1 et 230 782,25 € HT pour l'option de base.

Lot 2 / Espace verts : Entreprise LAQUET pour 139 164,20 € HT avec l'option 2 et 131 064,20 € HT pour l'option de base.

Lot 3 / Eclairage public : Entreprise SOBECA pour 43 648,50 € HT

Monsieur René CHOC rappelle encore que les travaux de la place du Maquis de Chambaran ont été retenus pour la tranche ferme, et que les travaux d'aménagement de la place-parking située derrière l'office de Tourisme et les travaux du City-Stade ont été retenus en tranche conditionnelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de valider les travaux de la Commission et de l'autoriser à engager les travaux et à signer tous documents concernant ce dossier. A noter que la réalisation de ces travaux ne pourra s'engager qu'à la suite des formalités favorables de Center Parcs.

➔ *Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.*

REGLEMENT RESTAURATION SCOLAIRE / GARDERIE PERI-SCOLAIRE

Madame Jocelyne DEROCLES présente au Conseil les modifications mineures apportées aux règlements de la restauration scolaire et de la garderie péri-scolaire.

Le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'adopter ces deux règlements.

➔ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'adopter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 66 – Charges financières

6615 Intérêts c/courants	+ 3 400 €
666 Pertes de change	+ 18 000 €
668 Autres charges financières (frais R.A.)	+ 4 100 €

Chapitre 12 – Charges de personnel

6218 Autre personnel extérieur	+ 2 330 €
64111 Personnel titulaire	+ 6 540 €
6451 Cotisations à l'URSSAF	+ 150 €
6453 Cotisations caisse de retraite	+ 900 €
6458 Cotisations autres organismes	+ 80 €
6718 Autres charges exceptionnelles	- 35 500 €

Section d'investissement- Dépenses

1641 emprunts	+ 13 000 €
166 remboursement anticipé	+ 45 200 €
2041582 contributions au SEDI	- 58 200 €

Opération 106 – Voirie/Terrains

2315 Immo en cours d'inst	+ 3 350 €
---------------------------------	-----------

Opération 111 – Achat Forêts

2117 Bois, forêts	+ 3 150 €
-------------------------	-----------

Opération 114 – Barrage

2315 Immo en cours d'inst	+ 281 000 €
---------------------------------	-------------

Opération 101 – Travaux/Aménagements/Etudes

2315 Immo en cours d'inst	- 287 500 €
---------------------------------	-------------

➔ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

En annexe à ce point, Monsieur le Maire indique que les décalages de recettes dans le temps consécutifs au retard de Center-Parcs entraînent l'obligation pour la Commune de faire en sorte de ne pas augmenter son endettement. Les travaux du déversoir imposés par la Préfecture, ne permettent, pas dans l'immédiat, de respecter cette obligation.

PROJET DE CESSION DE TERRAIN A L'E.P.F.L.

Monsieur le Maire présente au Conseil ce qu'est un Etablissement Public Foncier Local, ses différentes fonctions et indique que la cession des terrains communaux prévus pour les lotissements « Terrasse Galaure » et « Balcons du lac » pourrait se révéler intéressante pour la Commune : L'EPFL achèterait les terrains à la Commune, ce qui permettrait une rentrée de liquidités (2 tranches de 700 000 €) en attendant la réalisation de Center-Parcs. Monsieur le Maire précise que cette démarche entraînerait une nouvelle fiscalité de 16 € par an (6 € par les particuliers, 10 € par les entreprises).

Suite à ce premier exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin de l'autoriser à engager les formalités de contacts auprès des structures concernées.

➔ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

Subvention / Lac de Roybon : Monsieur Serge SECOND indique au Conseil que les travaux de sécurisation de la digue étant terminés, la Commune de Roybon souhaiterait réaliser avant la remise en eau le cheminement piéton autour du lac en se basant sur l'étude confiée à l'ONF en 2008. Ces travaux consistent en l'aménagement d'un sentier sécurisé stabilisé avec revêtement adapté et installation de passerelles.

Il précise que pour ce faire, il y a lieu de déposer auprès du Syndicat Mixte du Pays de Bièvre Valloire un dossier de demande de subventions dans le cadre du Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes. Le taux de subvention est de 30% auprès du CDDRA. D'autres demandes de financement pourront être entreprises, notamment auprès du Conseil Général.

Monsieur Serge SECOND propose donc au Conseil de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du CDDRA, pour l'aménagement d'un sentier au bord du lac et l'installation de passerelle.

➔ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

AEP / Maison du Temple : Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à un décalage de paiement de la TLE pour l'opération de la Maison du Temple, une majoration a été appliquée à l'AEP. Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer afin d'accorder une remise concernant cette majoration, remise prévue par la loi.

➔ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

Projet implantation d'un commerce alimentaire : Monsieur le Maire indique au Conseil que les responsables d'une société de distribution alimentaire continuent à s'intéresser à l'implantation d'une surface de vente sur la Commune, cette opération étant liée à l'implantation de Center-Parcs. Selon l'avant-projet sommaire présenté, cette surface de vente serait inférieure à 1 000 m². Une information ponctuelle a été donnée à la présidente de l'Association des artisans et commerçants locaux. Un parking d'environ 80 places pourrait être installé en commun avec le futur EHPAD et un lien direct avec le village (piétons et véhicules légers) pourrait être envisagé. Quelques espaces pourraient être réservés pour l'installation de commerces locaux. Un foncier de 11 000 m² serait requis.

En annexe à ce sujet, Monsieur Olivier Dumas propose de relancer la démarche déjà envisagée concernant l'affichage publicitaire.

Etudes « Accessibilité » : Monsieur le Maire indique au Conseil que conformément à la réglementation en vigueur, la Commune, en partenariat avec la CCBC, a fait réaliser récemment un diagnostic de l'accessibilité aux personnes handicapées des Etablissements Recevant du Public et de la Voirie.

Ce diagnostic a pour but de faire un état des lieux et de recenser les obstacles qui peuvent poser des problèmes :

- aux personnes âgées ou à mobilité réduites
- aux personnes touchées par un handicap visuel
- aux personnes touchées par un handicap sonore
- aux personnes ayant des difficultés intellectuelles
- aux personnes de petite taille
- aux personnes de forte corpulence
- aux personnes en fauteuil roulant
- aux personnes ayant des difficultés à faire un geste de rotation du poignet

Chaque établissement concerné ainsi que les rues principales ont fait l'objet d'une visite et chaque obstacle identifié a été analysé en détail.

Ce diagnostic constitue une première étape et propose des solutions et des pistes de réflexion pour supprimer ou dans certains cas atténuer la gêne occasionnée aux personnes listées ci-dessus.

Une analyse plus approfondie de ce diagnostic est en cours et sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Devenir des bâtiments de l'ancien Collège : Monsieur le Maire indique que les projets qui avaient été envisagés quant à une réutilisation des locaux de l'ancien collège ont été abandonnés ou sont difficiles à réaliser : utilisation par l'IME, création d'un Collège pour jeunes autistes. Il propose donc au Conseil de se pencher sur la question en privilégiant l'utilisation entière des bâtiments pour une seule et même entité. De nouvelles pistes restent à définir.

Stagiaires IME / Ecole / Secrétariat : Le projet suit son cours.

Enquête publique du SCOT : Monsieur le Maire signale que le rapport de l'enquête publique a été renvoyé aux communes adhérentes aux SCOT et qu'un imposant dossier de résultat de l'enquête publique reste à la disposition des conseillers municipaux et du public.

Crèche Multi-Accueil de Roybon : Monsieur le Maire signale que le permis de construire a été signé ce jour et que l'appel d'offre est en cours. Les Travaux pourront commencer au 1^{er} trimestre 2013.

Voiture publicitaire et Agenda 2013 : Monsieur le Maire informe le Conseil que le renouvellement des annonces pour la voiture publicitaire est en cours, pour la troisième reprise et pour 2 ans, soit 6 ans au total. Une réception sera organisée au printemps pour remercier toutes les sociétés ayant contribué au financement du véhicule par la pose d'annonces publicitaires depuis le début de l'opération. Il indique également qu'un Agenda 2013 a été commandé auprès de la même société (Info-Com). Il est également financé par des annonces publicitaires et sera distribué aux habitants, si possible avec le prochain bulletin municipal.

Commission des Biens Communaux : Monsieur Roland Chancrin, indique au Conseil les démarches menées en concertation avec l'ONF concernant les problèmes d'accès à une parcelle du CCAS (parcelle située au Plan-Michat) dont la coupe est prévue prochainement. Une solution a été trouvée avec le propriétaire d'une parcelle voisine qui accepte que le bois soit transporté vers la route en passant sur sa propre parcelle.

En annexe à ce sujet, Monsieur le Maire propose de déléguer à l'ONF la gestion des parcelles de forêts nouvellement achetées par la Commune dans le cadre de son plan de reconstitution du patrimoine forestier.

Installation de panneaux d'information concernant les PDIPR : Monsieur le Maire indique que le syndicat mixte Bièvre-Valloire demande l'accord de la Commune quant à l'installation de panneaux d'informations sur les randonnées PDIPR aux lieux suivants : Roybon-gare (près de l'Office de tourisme) et la Trappe de Chambaran. Monsieur le Maire demande au Conseil de délibérer afin de valider cet accord de principe.

➔ Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROYBON

Délibération n° 41/2012

Nombre de Conseillers
En exercice : **15**
présents : **12**
votants : **12**

Le lundi 3 décembre 2012, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 26 novembre 2012, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BACHASSON, Maire.

PRÉSENTS : MM. Marcel BACHASSON, Maire - Serge SECOND, 1^{er} adjoint René CHOC, 2^{ème} adjoint - Roland CHANCRIN, 3^{ème} adjoint – Mme. Jocelyne DEROCLES, 4^{ème} adjointe – MM. Daniel POSTIC, conseiller délégué – Olivier DUMAS – Gilbert BERRUYER – Mme. Annie BESSIERE – M. Guy SIMIEN – Mmes. Florence MARGARON - Françoise MACHUT.

Excusés ou absents : M. Serge PERRAUD – Mmes. Marie BLANCO – Sylvaine L'HOTE.

Monsieur Daniel POSTIC a été nommé secrétaire de séance.



Objet : autorisation de signature marché **« Aménagement de la Place du Maquis de Chambaran »**

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

VU la procédure de consultation réalisée en application des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics,

VU le rapport d'analyse des offres du Cabinet Alp'études, Maître d'œuvre, en date du 4 octobre 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le maire à signer les marchés publics ci-dessous dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Place du Maquis de Chambaran :

Lot 1 : Terrassement – Voirie - Réseaux

Entreprise SCREG – ZA Bièvre Dauphiné – 38690 COLOMBE pour un montant de

Tranche Ferme	Tranche Cond. 1	Tranche Cond. 2	TOTAL TTC
213 371,18 €	49 364,60 €	22 590,65 €	285 326,43 €

Lot 2 : Espaces verts – Mobilier Urbain

Entreprise LAQUET SAS – 26210 LAPEYROUSE MORNAY pour un montant de

Tranche Ferme	Tranche Cond. 1	Tranche Cond. 2	TOTAL TTC
86 231,72 €	21 683,72 €	58 524,94 €	166 440,38 €

Lot 3 : Eclairage Public

Entreprise SOBECA – 74 Impasse Tolignat – 38210 TULLINS-FURES pour un montant de

Tranche Ferme	Tranche Cond. 1	TOTAL TTC
43 545,76 €	8 977,18 €	52 522,94 €

Certifiée exécutoire

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours,
mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Affichée le 10.12.2012

Pour copie conforme, le 10 décembre 2012

Marcel BACHASSON,
Maire de ROYBON

